FRC3.f.21750a
21750
Case
folio
Fnc
26917

RÉPONSE DU ROI,

Du 17 Janvier 1788.

Aux Repréſentations du Parlement du 9 du même mois.

J'ai bien voulu, & je veux bien encore aujourd'hui, recevoir les inſtances de mon Parlement, pour le rappel des deux Magiſtrats que j'ai punis : je ne juge pas à propos d'y déférer.

D'ailleurs, la manière dont elles ont été conçues, n'eſt pas faite pour mériter mon indulgence.

Toutes les fois qu'à l'occaſion de quelque Procès ſoumis à la déciſion de mes Cours, comme en 1777, il aura été donné des ordres, ſur leſquels j'aurai pu être trompé, je trouverai bon qu'elles m'avertiſſent, en me faiſant connoître la vérité.

THE NEWBERRY LIBRARY

La liberté légitime de mes ſujets, m'eſt auſſi chère qu'à eux-mêmes.

Mais je ne ſouffrirai pas que mon Parlement s'élève contre l'exercice d'un pouvoir, que l'intérêt des familles & la tranquillité de l'État réclament ſouvent, que des Magiſtrats eux-mêmes ne ceſſent d'invoquer, & dont j'ai la douce ſatisfaction de penſer, que j'ai uſé avec plus de modération qu'aucun de mes Prédéceſſeurs.

Les expreſſions de votre Arrêté du 4 Janvier, ſont auſſi indiſcretes que celles de votre Arrêté du 27 Août dernier.

Je les ſupprime l'un & l'autre de vos Regiſtres, comme contraires au reſpect & à la ſoumiſſion dont mon Parlement doit l'exemple.

Je lui défends d'y donner aucune ſuite, & d'en prendre à l'avenir de pareils.

FL